

Annexe 4 : Aide financière

Madame C. est née en 1968. Elle est célibataire.

Elle travaillait auparavant au Département du Rhône mais elle a été en arrêt de travail depuis août 2025 pour des troubles anxiodépressifs.

Suite à un reclassement professionnel, elle travaille à nouveau depuis mai 2026.

Madame C. a déménagé pour trouver un appartement plus petit et payer moins cher de loyer. Son loyer auparavant était de 670 euros, le loyer actuel est de 410 euros.

Elle a eu beaucoup de frais suite à ce changement d'appartement (double loyer à régler à un moment + caution à donner). Elle a également eu des frais pour régler une facture dentaire de 5 000 euros.

Elle a fait appel à sa famille pour l'aider. Sa famille lui a prêté au total 5 000 euros.

Madame C. demande donc une aide financière pour pouvoir rendre une partie de cette somme à sa famille, et l'aider dans sa vie quotidienne.

Revenus : 2 009 euros (salaire : 1 750 euros + prime activité : 259 euros)

Charges : 662 euros : loyer (410 euros) – électricité et gaz (70 euros) – eau (27 euros) – assurance habitation (30 euros) – mutuelle (125 euros)

Reste à vivre : 1 347 euros

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **DE SE PRONONCER** sur le principe d'accorder à Madame C. une aide financière à hauteur de